



LE GLOBAL REPORTING FORMAT (GRF)

Mise en œuvre et dispositions d'accompagnement

Hervé Bilot, chef de projet Adhérance

1. **Etat d'avancement du déploiement du GRF**
2. **Retour sur la mise en œuvre anticipée**
3. **Les travaux de normalisation des systèmes de mesure de contaminants**

UNE ENTRÉE EN VIGUEUR REPOUSSÉE...

- **Du fait du Covid-19, l'entrée en vigueur du GRF a été repoussée d'un an :**
 - ➔ Au 05 novembre 2021 par l'OACI
- **Mais le Canada et les pays scandinaves rencontrent des conditions hivernales dès la fin du mois de septembre**
 - ➔ Au 12 août 2021 pour le Canada et l'UE, y compris PTOM

... BIEN UTILE DU FAIT DES RETARDS

Tous les textes réglementaires ne sont pas sortis :

- **Les textes européens sont connus mais doivent être entérinés. Le risque de modification par le Parlement européen est faible.**

Échéance attendue : fin d'année

- **Le texte français (arrêté interministériel) est en cours de finalisation.**

Échéance attendue : début 2021

Une doctrine de mise en œuvre pas encore arrêtée sur certains sujets (par ex : rôle de la tour de contrôle / état de la piste)

Mais décision de ne pas faire de GRF en dehors des horaires d'ouverture (pour les évacuations sanitaires par exemple)

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

ANTICIPÉE

- Deux aéroports ayant de petites structures :
 - À Strasbourg (ouvert de 5H à minuit) : peu de personnes à l'exploitation et SSLIA/inspection de piste sous-traités
 - À Colmar (ouvert 7H par jour) : 4 personnes se répartissant les tâches d'exploitation, inspection et SSLIA
 - Pas de permanence / météo en dehors de la période hivernale (plan neige)
- Mise en œuvre effective depuis le 25/11/19 pour la première phase (shadow mode)
- Seconde phase « complète » à partir du 30/01/20, suspendue du fait du Covid-19, reprise en octobre 2020

PREMIERS ENSEIGNEMENTS

- Un **temps de préparation** important pour les encadrants qui ont de nombreuses actions à organiser et à mener :
 - Révision des documents cadres et procédures : protocole avec l'ATC, plan neige, demande de changement, contrats de sous-traitance éventuels...
 - Gestion des personnels et agents : formations, instances de consultation des personnels...
 - Rencontre des usagers : à anticiper
 - **Fabrication des outils : témoins pour les mesures, tableurs pour la rédaction des RCR... différents pour les deux aérodromes**

PREMIERS ENSEIGNEMENTS

- **Robustesse de l'exploitation face aux petits évènements météo (rosée, fine pluie, piste qui sèche) :**
 - Faut-il une nouvelle inspection ? Qui rédige le RCR ?
 - Peut-on impliquer le contrôleur aérien ? Qui valide alors ?
- **Des inspecteurs de piste qui manquent de confiance en eux-mêmes**
 - Les CFL donnés par une machine leur semblent plus fiables...
 - Mais ne constituent(ront) en aucun cas un filet de sécurité !

TEMOIGNAGE DE L'AERODROME DE COLMAR

Bien que l'expérience ait été officiellement suspendue, l'équipe a continué à pratiquer le GRF :

- 244 jours entre le 01/12/19 et le 01/08/20
- 251 RCR
- 212 RWYCC 6 (piste sèche)
- 49 RWYCC 5 (piste mouillée)
- Aucun RWYCC 4/3/2/1/0
- Aucune situation nécessitant la rédaction d'un SNOWTAM
- Seulement 7 changements d'état durant les horaires d'ouverture (peu de phénomènes de giboulées et aucune chute de neige)
- Températures moyennes entre le 01/12/19 et le 01/04/20 : 4,75°C

POINT SUR LES TRAVAUX DE NORMALISATION

Le WG-109 d'Eurocae relatif aux « Runway Weather Information Systems » (RWIS) est présidé par le STAC

- Une version 0 du travail a été élaborée en sous-groupes
- Un travail est en cours pour répondre aux questions en suspend et pour harmoniser les rédactions
- Une version 1 est prévue pour début 2021, sur laquelle les participants voteront
- Une fois validé, le texte sera transmis à l'UE pour passage en commission en juin 2021

PORTEE DU TEXTE DE NORMALISATION

Le texte aborde différents aspects :

- La reconnaissance des contaminants selon les définitions GRF
/!\ Un système ne doit pas forcément distinguer tous les contaminants
- La distinction de 3 catégories de capteurs (encastrés dans la piste, en retrait et embarqués)
- Les niveaux de précision et les plages d'utilisation
- Les informations à remonter au format GRF

PORTÉE DU TEXTE DE NORMALISATION

Le texte aborde différents aspects :

- Les exigences de répétabilité et de reproductibilité
- La nécessité d'un système de diagnostic et d'auto-contrôle
- L'interopérabilité des matériels
- Les processus de mesure des performances en laboratoire ou in situ
- Le rapport récapitulatif des essais de qualification devra être à la disposition des acquéreurs.